



# Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix  
04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81  
[www.ville-claix.fr](http://www.ville-claix.fr)

## DECISION DU MAIRE N° : FACP-04-DM03-23

**Nomenclature : 1.1.2.1.1**

**OBJET : Travaux de la fontaine pour la place Hector Berlioz**

Le Maire de la commune de Claix,  
VU les décrets numéros 2008-1355 et 2008-1356 du 19 Décembre 2008,  
VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016  
VU les dispositions des articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU les délibérations du Conseil Municipal DEL N° 18/2020 et DEL N° : 26/2020

**CONSIDERANT** que les crédits nécessaires à la réalisation du service cité en objet sont prévus au budget communal au compte 2113

**DECIDE** de valider les travaux de la Fontaine pour la place Hector Berlioz

- Fonderie Ducel, fontaine en fonte sur le thème de la mer, deuxième moitié du XIXème siècle
- Le décapage, traitement antirouille et peinture à chaud

Le cout des prestations, à payer en deux fois :

- La fontaine : 15 800.00€ TTC (Soit 13 166.00€ HT)
- La restauration : 6 240.00 € TTC (Soit 5 200.00€ HT)

**A l'entreprise : GALERIE MARC MAISON – 120 RUE DES ROSIERS – 93400 SAINT OUEN SUR SEINE**

**Montant de la prestation: 22 040.00€ € TTC (18366.00€ HT)**

**Article 1 :** Le paiement s'effectuera au cours de la mission sur présentation de facture, en application de l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique, les demandes de paiement sont déposées par le titulaire sur la plateforme Chorus Pro ([www.chorus-pro.gouv.fr](http://www.chorus-pro.gouv.fr)).

**Article 2 :** Conformément aux dispositions de l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

A Claix le 07 février 2023

Le Maire,

Christophe REVIL



Date d'affichage: 09.02.2023

Date de retrait: 09.04.2023